

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue par téléconférence, le lundi 4 mai 2020, à 18h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le pro-maire Claude Delisle.**

Sont présents: Messieurs les conseillers                    Michel Allard  
   Gaétan Boudreault  
   Gilbert Doucet  
   Marc Fortin

Sont absents : Monsieur le conseiller                    Joan Desbiens  
                                 Monsieur le maire                    Nicolas Martel

Également présente :  
Madame Marie-Bénédicte, directrice générale

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Pro-Maire Claude Doucet constate le quorum et déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**040-05-20**

**Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le pro-maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal du 6 avril 2020;
- 4) Lecture de la correspondance;
  - 4.1) Ministère des Transports-Balayage des rues, printemps 2020;
  - 4.2) Ministère de L'Énergie et des Ressources naturelles-Recensement des puits d'hydrocarbures inactifs au Québec;
  - 4.3) Avis Public-Règlement sur les frais de déplacements des membres de la MRC;
- 5) Demandes de subvention/commandite.
- 6) Adoption du règlement de taxation COVID-19
- 7) Signalisation de 30 km/h 8<sup>e</sup> avenue-rue Fortin et 7<sup>e</sup> avenue;
- 8) Achat d'un conteneur permanent au garage municipal (pour entreposage);
- 9) Varia;
  - 9.1) Modification de la résolution 004-01-20 du contrat de location du resto-lounge
  - 9.2) Contribution pour l'année 2020 – Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est
- 10) Rapport des comités ;
- 11) Acceptation des comptes du mois ;
- 12) Période de questions ;
- 13) Clôture de la séance.

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

041-05-20

**Approbation du procès-verbal du 6 avril 2020**

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2020.

**CORRESPONDANCE**

**Ministère des Transports Balayage des rues, printemps 2020**

L'exécution de ces travaux est prévue vers la mi-mai.

**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Recensement des puits d'hydrocarbures inactifs au Québec;**

Depuis 2014, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) effectue le recensement des puits d'hydrocarbures dits « inactifs ». Ces travaux ont pour but de vérifier la conformité de ces puits sur l'ensemble du territoire québécois afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que de protéger l'environnement.

**Avis Public Règlement sur les frais de déplacements des membres de la MRC**

042-05-20

**Demandes de subventions/commandite**

Aucune demande de subventions/commandite n'a été déposée à la Ville de Desbiens.

043-05-20

**Adoption du règlement de taxation COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE les termes des articles 244.29 à 244.64 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) permettant à la municipalité de fixer des taux variés de taxe foncière générale et les termes de l'article 252 de la même loi l'autorisant à fixer un nombre de versements supérieur à celui que peut faire le débiteur de la taxe foncière;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de ce règlement ont régulièrement été donnés à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens ordonne le règlement numéro 391-20 ayant pour objet de reporter l'échéance de paiement du premier versement de taxes municipales au 31 mai 2020 et ce, sans intérêts portés;

044-05-20

**Signalisation de 30 km/h 8<sup>e</sup> avenue, rue Fortin et 7<sup>e</sup> avenue**

CONSIDÉRANT plusieurs avis citoyens dénonçant la vitesse excessive aux abords du skate parc et dans la 7<sup>e</sup> avenue.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité à cet endroit est compromise et que des mesures correctives doivent être prises dans les plus brefs délais.

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

QUE la signalisation dans cet axe passera de 50 km/h à 30 km/h.

045-05-20

**Achat d'un conteneur permanent au garage municipal (pour entreposage)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville propose l'achat d'un conteneur pour répondre à des besoins sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'acheter un conteneur au coût de 2500 \$;

QUE ce montant soit pris à même les fonds généraux de la Ville.

**Varia**

046-05-20

**Modification de la résolution 004-01-20 du contrat de location du resto-lounge**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens était à la recherche d'un investisseur/opérateur pour opérer le restaurant situé au 2ème étage et la terrasse située sur le toit de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a négociée un Contrat de Location-Gérance avec Cocomix Canada Inc. pour opérer l'ancien Bistro Lounge Zone Extrême;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Fortin, et appuyé par M. Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Nicolas Martel, M. Claude Delisle et Mme Marie-Bénédicte Tremblay à signer et exécuter le Contrat de Location-Gérance qui a été négocié, revu et approuvé;

D'autoriser la Directrice-Générale, Mme Marie-Bénédicte Tremblay à signer tous les documents nécessaires, à remplir les responsabilités de la Ville de Desbiens et à apporter l'aide nécessaire pour assurer la bonne exécution du Contrat de location-gérance;

047-05-20

**Contribution pour l'année 2020 – Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2020 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et par conséquent, consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 un montant de mille six cent quarante-deux dollars (1 633.00 \$) à être versé en un versement pour le 26 mai 2020.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 454,225 \$, devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2020;
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no.2071-79 (11 juillet 1979, soit versées directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommets attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac- Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

### **Rapport des comités**

Régie des incendies : courriel reçu de monsieur Bernard Dallaire annonçant sa retraite.

048-05-20

### **Liste des comptes déjà payés et à payer du 7 avril au 4 mai 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'approuver la liste des déboursés du 7 avril au 4 mai 2020, totalisant un montant de 69 320.58 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois:	10 462.38 \$
Factures à payer:	58 858.20 \$

### **Période de question**

Aucune question n'est adressé à monsieur le pro-maire

### **Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le Pro-maire Claude Delisle déclare la clôture de la séance à 18h38.

---

Gilbert Doucet  
Pro-maire

---

Marie-Bénédicte Tremblay  
Directrice générale